



APPEL À CONCURRENCE

Prestation de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de retenues d'eau agricole en province Nord.

Contexte et objectifs

Dans le cadre du programme d'aide à la création de retenues d'eau agricole, l'Agence rurale est susceptible d'engager un prestataire pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de retenues d'eau agricole en province Nord. Dans le cadre de ce programme, l'Agence rurale a reçu plusieurs demandes d'aide qui ont fait l'objet d'une première sélection.

L'Agence rurale souhaite dans un premier temps obtenir des éléments de faisabilités techniques du projet et justifier l'intérêt stratégique de l'ouvrage au regard du coût de l'investissement et des retombées du projet agricole. Dans le cas où la faisabilité technique est démontrée et l'investissement public justifié, l'Agence rurale donnera une suite favorable au financement de 70% du cout total de l'ouvrage, dans la limite de 20 MF CFP. L'Agence rurale précisera au sein d'une convention avec le bénéficiaire les modalités techniques et financière de réalisation de l'ouvrage et de versement des aides. Le dossier de consultation des entreprises, le suivi et la réception de l'ouvrage seront réalisés par le bureau d'étude sélectionné.

Clauses techniques de l'offre

La réalisation des étapes sera déclenchée par une lettre de commande envoyée par l'Agence rurale. Si elle le jugeait opportun, l'Agence rurale pourra mettre un terme à la réalisation de la prestation après chaque étape, pour chacun des projet étudié.

1. Etude de faisabilité niveau avant-projet sommaire :
 - Présentation du projet agricole et justification de la nécessité de stocker de l'eau. Les solutions alternatives éventuelles devront être analysées ;
 - Présentation de la zone d'étude, caractéristique du bassin versant, géologie et topographie ;
 - Analyse du projet de retenues d'eau : occupation du sol, caractéristique des bassins versants, enjeux en aval ;
 - Bilans hydrologiques : l'alimentation et les prélèvements nécessaires pour le projet agricole ;
 - Caractéristiques techniques de la retenue, en conformité avec le cahier des charges annexé : superficie, hauteur de digue, volume envisagé, mode et dispositifs d'alimentation, équipements de sécurité, plans-types des retenues ;
 - Autorisations administratives préalables à obtenir ;
 - Préconisations sur la réalisation d'études complémentaires.
 - Estimation des coûts et des délais.

2. Réalisation des études complémentaires éventuellement nécessaires (hydrauliques, géotechniques et topographiques).

3. Avant-projet détaillé proposant une conception et un chiffrage précis de l'ouvrage en conformité avec le cahier des charges et tenant compte des différentes remarques émises sur l'étude de faisabilité.

Ce document devra notamment détailler :

- les caractéristiques du sol support, sur la base des études géotechniques éventuellement réalisées,
 - la géométrie du barrage,
 - les pentes des talus du barrage,
 - les drainages nécessaires du pied de digue,
 - la pente des berges de la retenue,
 - les conditions à mettre en œuvre afin de contrôler les fuites,
 - les conditions de mise en œuvre des matériaux,
 - Devis estimatif ;
 - Pièces administratives.
4. Élaboration du dossier de consultation des entreprises comprenant les spécifications techniques détaillées et le plan d'exécution des ouvrages, selon le cahier des charges de l'Agence rurale annexé à la présente consultation. Le bureau d'étude assistera le demandeur pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation.
 5. Consultation des entreprises :
 - Identification des entreprises (minimum 3 entreprises) ;
 - Envoi ou remise des dossiers de consultation ;
 - Analyse des offres ;
 - Assistance pour le choix de l'entreprise et la signature du marché.
 6. Suivi des travaux :
 - Contrôle général des travaux afin de s'assurer qu'ils soient réalisés en respect du cahier des charges ;
 - Réception et décompte des travaux ;
 - Réunion de lancement des travaux ;
 - Réunions de suivi nécessaires à la vérification de la bonne réalisation de l'ouvrage ;
 - Validation des situations de travaux.
 7. Réception des travaux :
 - Essai et réception des ouvrages ;
 - Constitution et validation du dossier de récolement et du décompte général et définitif ;
 - Suivi pendant la période de parfait achèvement (1 an) ;
 - Remise à l'Agence rurale du dossier des ouvrages exécutés (DOE).

Clauses administratives de l'offre

La présente étude n'est pas soumise à la réglementation des marchés publics en Nouvelle-Calédonie. L'Agence rurale se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Le maître d'ouvrage est l'Agence rurale en tant que financeur de l'étude. Cette étude sera suivie et co-pilotée avec différents partenaires auquel le prestataire devra rendre compte.

Durée et calendrier

Les premières études doivent débuter en septembre 2020. Les travaux seront réalisés en dehors de la saison des pluies et en fonction des éventuelles autorisations réglementaires qui devront être obtenues (AODPF).

Méthodologie

L'offre devra justifier précisément les moyens mis en œuvre pour parvenir à la détermination du prix pour réaliser l'ensemble des prestations énumérées pour un projet de retenue d'eau. Le prestataire devra présenter le coût de chacune des étapes qui pourra être amené à varier en fonction du dimensionnement du projet retenu.

Conditions financières

Le paiement de la prestation s'effectuera sur facturation et présentation des livrables qui seront prévus à chaque étape selon les montants et les délais définis ci-dessous. Le mode de paiement est le virement par mandat administratif.

Date de retour des offres souhaitée : 4 Septembre 2020

Date de réalisation souhaitée : 2nd semestre 2020

Contacts :

Guylain de Coudenhove - guylain.decoudenhove@agencerurale.nc – tél : 26 09 71

Ou contact@agencerurale.nc 26 09 60